

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 2 — 08 — — soir, Omnibus.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 11 — — Omnibus.  
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 47 — — soir, Omnibus.  
 9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Le *Mémorial diplomatique* affirme que c'est en vertu d'un accord intervenu entre Rome et Paris qu'ont été fixés le mode et l'époque du retrait de nos troupes. Sur le premier point, dit-il, « le gouvernement français a consulté les préférences de la cour de Rome, qui s'est prononcée pour le mode d'évacuation partielle et successive. Quant à l'époque où l'évacuation doit commencer, c'est le commencement du mois de novembre prochain. »

Selon la même feuille, le cardinal Antonelli montrerait officiellement les dispositions les plus favorables à la mise au complet des cadres de l'armée pontificale, et s'occuperait du recrutement avec une grande activité.

La nouvelle de la retraite de Mgr de Mérode n'a encore reçu aucune confirmation officielle. Elle est cependant considérée par tous les journaux comme très-probable, sinon comme certaine.

Le général de Montebello s'embarquera à Marseille aujourd'hui mardi pour retourner à Rome. Il emporte des instructions précises qui lui ont été données verbalement par l'Empereur, au sujet de l'évacuation des Etats pontificaux par nos soldats.

D'après le *Moniteur*, tout est préparé pour le départ d'une partie des troupes françaises du corps d'occupation à Rome. La ville et la délégation de Viterbe vont être remises à l'armée pontificale. Les premiers détachements français se mettront en marche le 4 novembre.

Leur embarquement commencera immédiatement.

On mande à ce sujet de Rome que, d'après un avis reçu par le général Polhès, le 19<sup>e</sup> de ligne doit rentrer en France dans la première quinzaine de novembre, avec deux escadrons de cavalerie et deux batteries d'artillerie. Le 59<sup>e</sup> se repliera alors de la frontière napolitaine sur Rome.

Mgr Pila, ministre de l'intérieur, est nommé auditeur à la chambre apostolique, et remplacé au ministère de l'intérieur par Mgr Dewiten. Mgr Randi succède à Mgr Matteucci dans les fonctions de directeur général de la police. Mgr Giordani est nommé auditeur de la Rote. Sont nommés délégués apostoliques : à Civita-Vecchia, Mgr Scappitta ; à Frosinone, Mgr Pericoli ; à Viterbe, Mgr Santucci.

Quant à Mgr de Mérode, on annonce que son départ pour la Belgique est ajourné.

Nous avons parlé dernièrement des bruits accrédités dans certains cercles à propos du conseil de famille qui devait se réunir à Florence pour aviser aux difficultés de la situation. Nous apprenons aujourd'hui que le roi de Portugal et le prince Napoléon doivent faire partie de ce conseil, où de graves questions politiques seraient débattues.

Les journaux anglais examinent la situation politique qui résulte de la mort de lord Palmerston.

Le *Times* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

C'est un avantage pour le parti libéral que

les élections aient eu lieu avant la mort de lord Palmerston. Le prestige de cet homme d'Etat a valu aux libéraux plusieurs voix dans la nouvelle Chambre qui a été élue ouvertement pour soutenir sa politique. Il y aura, par suite, plus d'entente dans cette Chambre. Mais il est faux de supposer que toute la majorité soit due à lord Palmerston ou que sa mort doive enlever au cabinet l'appui de la Chambre. Les conservateurs se trompent s'ils ont cette idée. Le comte Russell sera accepté par les wighs comme le successeur de lord Palmerston. Lord Clarendon n'est pas assez identifié avec les idées anglaises pour devenir premier ministre. Le comte de Granville est plein de tact. Mais M. Gladstone, qui est la plus haute notabilité du parti libéral, ne pourrait pas faire partie d'un cabinet dirigé par le comte de Granville, tandis qu'il consentirait peut-être à accepter la direction du comte Russell ou de lord Clarendon. Quoi qu'il en soit, c'est M. Gladstone qui est l'homme du plus grand mérite. Le pays ferait bien de choisir son chef dans la génération actuelle et non parmi les hommes du passé.

Le comte Russell, chargé par la reine de reconstituer le cabinet, a convoqué le conseil des ministres pour jeudi prochain. Les journaux anglais supposent avec raison que les collègues du comte Russell consentiront à garder leurs portefeuilles, et que lord Clarendon prendra la direction des affaires étrangères. Du reste, la composition du cabinet ne sera pas officiellement connue avant les funérailles de lord Palmerston.

Ce nouveau ministère n'ira pas jusqu'à Paques, dit le *Morning Star*, si le comte Russell ne remplit pas immédiatement ses engagements par la présentation d'un projet de réforme parlementaire, lord Palmerston ayant été jusqu'ici, comme on le sait, le seul obstacle à cette réforme.

La *Correspondance générale* de Vienne dit, à propos des notes prussiennes :

Il est du droit et du devoir des gouvernements allemands d'empêcher des députés isolés de donner une extension arbitraire à leur mandat, d'agir politiquement au-dehors de leur pays, d'adresser des sommations aux représentations législatives des divers Etats et de s'arroger un mandat au nom de la Confédération entière. On ne peut tolérer surtout que le Congrès des députés fonde une institution politique et permanente telle que le Comité des trente-six.

L'*Abendpost* s'exprime ainsi sur le même sujet :

En se réunissant ainsi à Francfort, dit l'*Abendpost*, les députés ont dépassé leurs privilèges. La tentative qu'ils ont faite d'organiser un comité de trente-six membres, comme une institution politique permanente, est complètement illégale. La Prusse et l'Autriche étaient d'autant plus autorisées à protester contre une telle réunion, que des paroles blessantes pour les deux grandes puissances allemandes ont été prononcées dans la discussion.

L'Autriche, la Prusse, la Russie et la Turquie ont accepté, comme l'Angleterre et l'Ita-

## FEUILLETON.

15

## UN PHILOSOPHE

(1789-1794),

Par M. MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

L'apparition subite de Prisset et de ses hommes mit le feu aux poudres. Ils se vantaient d'avoir mis en déroute les brigands de la Forêt, ressaisi le poisson, et vaincu sans éprouver le moindre mal. La perte des fusils n'était à leur sens, qu'une indigne tricherie dont il serait facile d'avoir raison.

La foule, déjà ébranlée, passa à l'exaltation ; les gardes nationaux jurèrent de venger l'injure faite à leurs camarades ; Froment lui-même comprit qu'il serait plus dangereux de résister à l'entraînement général que de courir fortune pendant quelques heures.

« En avant ! s'écria-t-il, courons écraser ces reptiles ! »

— Ha ! ha, dit Gabory à son compère Choleau, nous y voilà donc enfin !

— Mais un peu ! je crois. Et nous, si nous restions pour garder la ville ?

— Oui, oui, tenons toujours le gouvernail. »

Les gardes nationaux se formèrent en colonne, le poste de la maison commune demeura seul occupé par quelques impotents ; on donna aux hommes désarmés les fusils de ceux qui ne s'étaient pas rendus à l'appel ; puis la colonne, à peu près aussi nombreuse que la première, se mit en marche sous les ordres de Froment, lequel, à cause de la fraîcheur de la matinée, dit-il, jeta un manteau sur son uniforme. D'aucuns prétendaient que c'était prudence de sa part « et à seule fin de cacher ses épaulettes » ; mais plus d'un père de famille trouva que le capitaine n'avait pas tort après tout, et le propos tomba.

Dès qu'on eut rejoint le premier détachement, les chefs tinrent conseil pour arrêter un plan de campagne. Prisset, au fond le seul qui comprit bien son affaire, proposa d'envoyer en avant une forte escouade afin d'entourer le château de la Forêt, et d'y surprendre les gens.

« Il est indubitable, disait-il, que si nous nous portons en corps, lentement et à grand bruit, comme ça ne manque jamais, on ira prévenir

le ci-devant, et quand nous arriverons... plus personne ! »

Mousseron appuya chaudement cet avis, Froment et le sergent-major Favard, opinèrent du bonnet. En conséquence, on choisit les hommes les plus alertes : Mousseron, toujours secondé de Prisset, se mit à leur tête, et ils défilèrent par un chemin de traverse, tandis que le corps principal s'avançait par la grande route.

Le château de la Forêt, vaste construction irrégulièrement bâtie et datant d'époques fort diverses, sans être précisément situé sur une colline, occupait un point du pays assez élevé. Des fenêtres de l'étage supérieur, on dominait la contrée environnante ; mais, du rez-de-chaussée, la vue ne s'étendait pas plus loin que le fond du jardin du côté du nord, et que l'extrémité d'un grand pâtis du côté du midi. Au-delà, un bois-taillis coupé par des allées formait autour de l'esplanade une ceinture profonde.

Il était donc facile de s'approcher sans être vu. Mousseron ayant fait diligence, atteignit le bois, et y divisa sa troupe en quatre pelotons pour garder les principales avenues, tandis qu'il irait lui-même reconnaître les abords de la place.

Cependant, un petit vacher qui gardait des bestiaux dans le pâtis, intrigué par les aboiements de son chien, se coula dans le fourré et aperçut de loin les baïonnettes. Courant aussitôt vers le château, il y donna l'alarme.

M. d'Assilly, informé une heure avant de l'heureuse issue de la dernière expédition, n'imaginant point qu'on viendrait s'en prendre à lui, si promptement du moins, fatigué d'ailleurs d'avoir passé toute la nuit sur pied, s'était retiré dans sa chambre et sommeillait dans son fauteuil, les pieds devant le feu, lorsque son vieux valet de chambre, Silvestre, entra précipitamment.

« Monsieur ! monsieur ! dit-il avec volubilité, voilà la troupe.

— Hein ? dit M. d'Assilly en se frottant les yeux, que dis-tu ?

— La troupe qui est dans le taillis.

— Et quelle troupe ? maraud, tu me réveilles... je dormais si bien !

— Monsieur fera excuse, mais c'est de la troupe, des baïonnettes, des manières d'uniforme, a dit le petit Bourdelot ; ils sont à plein le bois, il y en a dans toutes les avenues.

— Ah ! ah ! je vois, ce sont les chaudronniers de

lie, la proposition de la France pour la réunion à Constantinople d'une conférence internationale chargée de prévenir et d'arrêter les invasions du choléra.

La Porte a même nommé une commission qui doit s'embarquer aujourd'hui pour se rendre dans l'Hedjaz, et faire dans les trois villes de Djeddah, de la Mecque et de Médine une enquête sur les causes de la dernière épidémie, et sur les précautions à imposer à l'avenir aux hadjis pendant toute la durée de leur pèlerinage.

On sait aujourd'hui d'une manière positive que la Sublime-Porte a accepté la proposition du gouvernement français relative à la conférence sanitaire internationale.

Une commission sera donc envoyée à Djeddah, la Mecque et Médine pour commencer l'enquête. Cette commission sera composée de 7 membres exclusivement musulmans, l'entrée dans les villes saintes étant interdite aux infidèles.

Mais la commission a été composée d'après les indications de notre ambassadeur à Constantinople, et de manière à présenter toutes les garanties de capacité et d'impartialité désirables. Deux de ses membres sont d'anciens élèves, l'un de notre École polytechnique, l'autre de notre École de médecine.

On écrit de New-York que des succursales de la Société feniane ont été organisées dans tout le Canada, et qu'un grand nombre de Fenians sont partis de Toronto pour l'Irlande.

La pacification s'opère de plus en plus dans les États-Unis. La convention de la Caroline du Nord a aboli à l'unanimité l'esclavage, et le Kentucky va voir supprimer ses tribunaux militaires et partir les troupes nègres qui occupaient son territoire. M. Stephens, l'ex-vice-président confédéré, a été gracié. Il est arrivé à Washington une députation chargée, par la convention de la Caroline du Sud, de demander la grâce et la mise en liberté de M. Davis.

On parle toujours de négociations entre le gouvernement français et l'empereur Maximilien, pour régler l'époque où les troupes françaises pourront évacuer le Mexique.

M. de Bombelles serait, dit-on, chargé de communications à cet égard, et s'arrêterait à Paris quelques jours avant de se rendre à Vienne.

Un décret de l'empereur Maximilien vient d'ordonner la création de postes placés de cinq en cinq lieues sur la route de la Vera-Cruz à Mexico et destinés à protéger les voyageurs contre les attaques à main armée. Ces postes seront reliés entre eux par des appareils télégraphiques, de façon à pouvoir se porter secours.

Cet état de choses régnait déjà sous la domination espagnole, et grâce à lui les routes étaient devenues si sûres que les trésors que la colonie envoyait à la métropole partaient à dos de mulet de Mexico et se rendaient à la Vera-Cruz sous la seule protection du drapeau mexicain et d'un invalide chargé de conduire le convoi.

Le bruit s'est répandu à la Bourse que des ordres étaient donnés pour l'envoi à Madagascar de plusieurs vaisseaux français avec des troupes de débarquement. Les dépêches de notre consul, M. Laborde, apportées par un exprès de Marseille et remises à l'empereur, présentent la situation comme extrêmement grave.

On nous assure, dit M. Vinçard, dans la Liberté, que le gouvernement britannique vient de faire des démarches auprès du cabinet des Tuileries et de plusieurs autres cabinets européens pour les déterminer à une action commune dans la question des ports du Japon.

D'après ce qu'on rapporte à l'ambassade de Turquie, le retour simultané de lord Lyons et du marquis du Moustier à Constantinople aurait une signification considérable. Loin de suivre la ligne de conduite adoptée par son prédécesseur, lord Lyons emporterait de Londres des instructions qui lui recommandent une entente aussi complète que possible avec le représentant de la France. Le marquis du Moustier aurait reçu des exhortations analogues. On ne peut que féliciter le gouvernement anglais de cette attitude, et que désirer qu'il y persévère.

On dit qu'à la demande du président de la commission chargée, au conseil d'État, d'étudier la question des octrois, plusieurs maîtres des requêtes vont être envoyés en mission sur divers points de l'Europe. On ajoute que, pour le moment, le gouvernement ne songerait qu'à réduire les taxes qui grèvent certaines denrées, le vin, par exemple.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

L'empereur, accompagné du général Reille, son aide-de-camp, est allé, vendredi dernier, à l'improviste, visiter l'Hôtel-Dieu. Pendant une heure, Sa Majesté a parcouru toutes les salles et a parlé à tous les malades atteints par le choléra; elle a constaté avec plaisir qu'un grand nombre d'entre eux étaient déjà en convalescence, que beaucoup de lits étaient vacants et que l'épidémie cesse de faire des progrès.

Tous les malades se sont montrés vivement touchés de cette marque d'intérêt du souve-

rain, qui s'est retiré après avoir témoigné sa satisfaction aux sœurs, aux médecins et aux infirmiers pour les soins dévoués qu'ils donnent aux personnes affectées par la maladie.

Au départ de l'empereur, la place de Notre-Dame s'était remplie d'une foule compacte qui, par ses acclamations, a voulu remercier Sa Majesté de sa sollicitude constante pour ceux qui souffrent.

L'empereur et l'impératrice auraient, assure-t-on, fait parvenir leurs compliments de condoléance à lady Palmerston. On dit que le *Moniteur* publiera très-prochainement un article nécrologique émané d'une des plumes les plus autorisées de sa rédaction.

Le comte d'Azeglio, ministre d'Italie à Londres, a été chargé, par le général de La Marmora, d'exprimer au gouvernement anglais les vifs regrets que le roi, le gouvernement et l'Italie ont éprouvés de la mort de lord Palmerston.

Les funérailles de lord Palmerston n'auront lieu qu'au commencement de cette semaine. Le corps, transporté de Brompton-Hall à Broadland, où il restera exposé pendant une journée, sera inhumé à Romsey, dans le comté de Hants.

Les restes mortels du cuisinier Ott, mort à Bonn des suites de la blessure que lui avait faite le comte d'Eulenburg, ont été transférés du lieu où ils reposaient dans un terrain acheté avec de l'argent qui avait été envoyé à Bonn d'Alsace, de Bade, etc. Il sera élevé un monument sur la tombe du défunt avec le reste de cet argent et le produit de collectes à organiser parmi la population, qui, après avoir pris une part si vive au sort du malheureux Alsacien, veut témoigner de nouveau de ses sympathies pour la victime d'une lâche brutalité.

On a reçu au ministère de la marine la nouvelle d'un grand malheur arrivé à bord du *Tarn*, navire de l'État, occupé au transport des troupes indigènes et étrangères de la Vera-Cruz aux divers points du littoral mexicain. La fièvre jaune s'étant déclarée en mer, 27 hommes ont péri, et dans le nombre le commandant Martin et M. Izam, chirurgien-major. Le *Tarn* est rentré en rade à Tampico.

Les actionnaires de la compagnie du câble transatlantique se sont réunis vendredi à London-Tavern pour délibérer sur la proposition d'une nouvelle émission de capital de 600,000 livres sterling en actions de 9 livres portant 12 p. 100 d'intérêt. Le vote a été enlevé à l'unanimité.

L'imprimerie impériale sera dignement représentée à l'Exposition universelle de 1867. Entre autres ouvrages qui doivent y figurer, on parle notamment d'une édition des *Commentaires de César* pour laquelle près de quatre-vingt-dix manuscrits primitifs seront consultés.

Il y aurait cela de piquant dans l'œuvre nouvelle de l'imprimerie impériale, qu'elle obligerait, dit-on, l'auteur de l'*Histoire de César* à corriger et même à changer plusieurs de ses citations.

Une importante circulaire de M. le ministre de la justice vient d'être adressée à tous les procureurs généraux.

M. le garde des sceaux recommande aux chefs des parquets de « recourir le moins possible à la détention préventive », et invite ces magistrats à multiplier autant que possible les applications de la loi du 14 juillet 1865.

Nous regrettons que l'étendue de ce document nous empêche de le reproduire.

Un monsieur entre chez un libraire :  
— Je voudrais me composer une bibliothèque, dit-il au commis.

— Bien, monsieur, de quel auteur voulez-vous des livres ?

— Pour faire un petit noyau, hauteur d'un ou deux pieds, je verrai ensuite...

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Au moment où le choléra sévit avec rigueur contre quelques-unes de nos villes du midi de la France, et paraît nous menacer en faisant son invasion à Paris, le *Conseil d'Hygiène publique et de salubrité* de l'arrondissement de Saumur, croit de son devoir d'adresser à ses concitoyens quelques avis propres à les soustraire aux atteintes de cette maladie, si elle venait à se manifester parmi nous. Ces avis ne doivent effrayer personne, parce que jusqu'à ce moment notre état sanitaire est excellent, et qu'il n'a paru aucun indice qui puisse faire appréhender l'invasion du choléra.

La propreté des villes, des villages, et des habitations particulières est une condition qu'il importe beaucoup de surveiller, et chacun doit y apporter son concours le plus actif. L'administration, seule, ne peut suffire à tout, pour obtenir d'heureux résultats, elle a besoin d'être secondée à chaque instant par la population elle-même. C'est à ce prix que la salubrité sera sauvegardée.

Les maladies, en général, et le choléra surtout trouvent dans les gaz putrides qui se dégagent des matières animales ou végétales en putréfaction les conditions les plus favorables à leur développement. C'est pourquoi nous engageons les habitants des villes à balayer avec le plus grand soin les rues et les cours qui les environnent, à favoriser l'écoulement des eaux pluviales et ménagères, à ne jamais laisser, au moyen de lavages suffisamment répétés, de boues ou d'ordures dans les ruisseaux des rues. Ces soins, qui sont obligatoires une fois le jour au moins, par les règlements de police, doivent être renouvelés aussi souvent que le be-

Craon qui viennent ici faire la parade... et tu appelles ça de la troupe !

— Dame ! monsieur, ils pourraient nous faire de la misère tout de même. Sur ce que j'ai oui dire, ils sont encore plus à craindre que de la vraie troupe.

— Ma foi ! Silvestre, tu as raison cette fois. Voyons, y a-t-il du monde ici ?

— Ceux de la maison seulement : Landais, Joseph, Baptiste, Bourguin et le jardinier ; et encore ils ont été se jeter sur la paille pour dormir une miette.

— François n'est pas rentré ?

— Non, Monsieur.

— Que diable peut-il faire dehors depuis hier soir ? — et les chevaux ?

— Pas un ici. M. François les a tous emmenés.

— Quel enragé ! que voulait-il faire avec les chevaux ? Me voilà bien campé, à présent.

— Monsieur me pardonnera, mais nous perdons du temps, faudrait partir.

M. d'Assilly se leva, fit quelques pas, ouvrit la fenêtre et parcourut du regard l'espace qui séparait le château du taillis ;

« Non, dit-il en revenant s'asseoir, je n'ai plus

mes jambes de vingt ans ; ces gredins-là ne prendront pas le vicomte d'Assilly comme un renard écloppé.

« Silvestre, continua-t-il, en s'adressant au valet de chambre, cours éveiller nos gens, et sauvez-vous.

— Mais, Monsieur....

— Va, te dis-je.

— Monsieur ne peut pourtant pas rester tout seul.

— Par le nom de mon père ! crois-tu que j'aie peur ? Allons, dépêche-toi : battez le pays, tâchez de trouver François, rassemblez de bons gars, faites après ce que vous voudrez, et ne vous occupez pas de moi.

Silvestre ne bougeait pas.

« Eh bien ! es-tu parti ? » s'écria M. d'Assilly.

Enfin le valet obéit en secouant la tête d'un air désespéré.

Eveillés par la cuisinière, les domestiques du château attendaient dans la cour. Après avoir écouté les ordres que leur transmettait le valet de chambre, ils gagnèrent l'extrémité du jardin en longeant les murailles, entrèrent dans le taillis et disparurent. La cuisinière alla se cacher dans un grenier perdu.

Quant à Silvestre, il rentra, monta l'escalier sur le point du pied, et vint se mettre en observation derrière le rideau d'une des croisées de l'antichambre de son maître.

Pendant ce temps-là, Mousseron ayant ôté son sabre, son ceinturon, sa cocarde, tous ses insignes et jeté une carmagnole par-dessus son habit, traversait le pâtis et entra dans la cour du château. Il se dirigea d'abord vers les écuries, elles étaient vides : poussant ensuite droit à la maison, il entra dans la cuisine ; personne : de là dans les pièces du rez-de-chaussée ; rien. « Allons ! se dit-il, nous avons été prévenus par quelque porte-nouvelles.... que l'enfer les confonde ! Mais sacrebleu ! si nous ne retrouvons pas les fusils, nous les ferons payer cher ! » Retournant alors vers ses hommes, il les appela à haute voix.

« Par ici, camarades ! nous sommes les maîtres du repaire, il est vide, remuons-le de fond en comble, je vous donne carte blanche. Peut-être trouvera-t-on quelque chose.

— Ça vaudra encore mieux que la pêche, se dirent l'oreille certains maraudeurs de la veille transformés en gardes nationaux.

En deux temps, la maison fut envahie. Du rez-

de-chaussée on passa au premier étage ; mais là, un obstacle se présenta : la porte d'une des pièces qui donnaient sur le palier de l'escalier était fermée. En regardant par le trou de la serrure, un des hommes aperçut Silvestre, et fit part de sa découverte à Mousseron.

« Ouvrez, au nom de la loi ! dit celui-ci.

— Monsieur dort, répondit Silvestre d'une voix peu assurée.

— Attends ! cria Mousseron, je vais le réveiller. Puis, saisissant le fusil de son voisin, il heurta violemment la porte dont les panneaux volèrent en éclats ; en deux ou trois coups la brèche fut ouverte. Silvestre ne chercha pas à fuir.

« Arrêtez cet homme, reprit Mousseron ; faites-le descendre, et qu'il soit gardé à vue. »

Se précipitant ensuite dans la chambre voisine, le sabre au poing, il s'arrêta un peu étonné à la vue de M. d'Assilly tranquillement assis dans son fauteuil, les yeux du côté du feu.

« Qui es-tu ? » cria Mousseron, enfant sa voix pour se stimuler lui-même.

M. d'Assilly releva lentement la tête, promena son regard sur les gardes nationaux, sourit d'un air méprisant, et ne répondit pas.

soin s'en fait sentir, et jusqu'à deux ou trois fois dans la même journée. Dans beaucoup de maisons, les latrines sont mal établies et répandent sans cesse une très-mauvaise odeur. Il convient de les désinfecter soit avec le sulfate de fer, soit avec la chlorure de chaux en dilution.

On ne devra déposer sur la voie publique les résidus des ménages, qui d'après l'ordre actuellement établi sont enlevés trois fois par semaine, que le matin du jour où les charriots préposés à cet usage font leur service. — Les habitants des campagnes devront apporter le même soin dans leurs habitations, leurs étables, les cours de ferme, et éviter surtout autour d'eux les stagnations d'eau de quelque nature qu'elle soit.

L'alimentation est digne de fixer l'attention de tout le monde, car, le choléra se manifestant surtout par des désordres gastriques et intestinaux, on doit apporter le plus grand soin à se nourrir d'aliments sains et d'une digestion facile. Les viandes bouillies, rôties ou grillées, et les légumes bien cuits, modérément salés et épicés, forment avec le pain la base d'une bonne alimentation. Les viandes chargées de graisse occasionnent souvent des indigestions, et pour cette raison il conviendra de ne manger la chair de porc qu'avec une certaine réserve. Heureusement, la saison des fruits est avancée, et les abus dans ce genre seront difficiles. Les fruits cuits devront, en général, être préférés, à l'exception du raisin dont la qualité exquise cette année en permet un usage modéré.

Le vin entretient les forces, et concourt utilement à une bonne digestion; mais hors le temps des repas cette précieuse boisson fait plus de mal que de bien. Les autres boissons alcooliques doivent être proscrites en général; l'eau-de-vie et l'absinthe surtout prédisposent beaucoup aux maladies de l'estomac et des intestins.

Le café à dose modérée exerce une heureuse influence sur l'économie.

Il importe de surveiller la nourriture des enfants en bas âge. Ceux qui ont l'avantage de sucer le lait maternel, ou d'être nourris au sein par une nourrice étrangère, sont à l'abri de la plupart des maladies du tube digestif, pourvu qu'on ne leur donne pas autre chose que le lait de la mère ou de la nourrice; mais il n'en est pas ainsi pour ceux qui reçoivent une alimentation artificielle plus ou moins composée, et les derniers mois qui viennent de s'écouler ont prouvé à quelle mortalité sont exposés les enfants élevés par des nourrices qui ne donnent pas leur lait. A ceux-là il faut du lait de vache, bouilli et légèrement sucré, des bouillies bien cuites préparées avec le pain de première qualité, et les diverses féculs qui se trouvent dans le commerce. Il faut régler leurs repas, et surtout ne pas les faire manger à satiété.

Après l'alimentation, le vêtement exerce une

grande influence sur la santé, en soustrayant le corps aux variations atmosphériques, qui dans cette saison surtout deviennent souvent la cause de ces maladies. Il faut, dès à présent, prendre des vêtements de laine, les garder toute la journée et porter toujours sur le ventre et autour des reins une large ceinture de flanelle.

Si, malgré toutes ces sages précautions sanctionnées par l'expérience, on venait à éprouver quelques-unes de ces maladies du tube digestif qui dès à présent se montrent parmi nous, il ne faudrait pas perdre courage, mais bien au contraire surveiller son régime avec plus d'attention. — Les médecins et les meilleurs observateurs ont remarqué que le choléra instantané, foudroyant, était des plus rares; on a même prétendu qu'il n'existait jamais, et on a vu que cette terrible maladie était presque toujours précédée d'une diarrhée qu'on a appelée avec raison *prémonitoire*, parce qu'elle avertit le malade qu'il est en danger, et qu'il doit faire attention à lui. Cette diarrhée, qui en temps d'épidémie est le premier degré du choléra, est facile à combattre, et celui qui voudra la traiter avec soin sera à l'abri de tout danger. Dans quelques circonstances, cette diarrhée est précédée ou accompagnée de faiblesse générale, de perte d'appétit, de nausées. Sitôt qu'on aperçoit quelques-uns de ces symptômes, il faut supprimer l'alimentation ordinaire, garder le repos au lit ou au moins à la chambre, maintenir le corps dans une température douce et égale, prendre pour boisson de l'eau de riz gommée, tout au plus une bouillie de pain ou de riz bien cuite. Quelquefois une macération de deux grammes de *quassia amara* dans une tasse à thé d'eau froide produit un excellent effet dans les cas de faiblesse générale avec perte d'appétit et nausées. Ce breuvage doit être pris une ou deux fois par jour, et continué pendant une demi-semaine ou même une semaine entière; mais si malgré les premiers soins la diarrhée continue, il faut sans retard appeler le médecin, et celui-ci saura toujours, tantôt par un purgatif approprié, tantôt par quelques préparations d'opium, faire cesser les accidents et rétablir la santé.

Le Conseil d'Hygiène croit fermement que la saison froide éloignera de nous le terrible fléau indien; il est, en effet, d'observation qu'il a toujours disparu devant l'abaissement de la température; mais nous ne saurions trop rappeler à nos concitoyens que la propreté, la tempérance, et le bon vêtement sont des conditions nécessaires pour entretenir l'homme en bonne santé.

Le ministre de la guerre a décidé, le 18 courant, que tous les hommes appartenant à des corps stationnés en Algérie et à Rome, dont les congés expirent avant le 1<sup>er</sup> février prochain, seraient maintenus en congé jusqu'à cette époque.

chant ensuite le portrait, il le jeta au feu.

« Qui m'eût jamais dit, s'écria-t-il les yeux étincelants de colère, que des mains immondes viendraient souiller l'image de la mère de mon fils ! »

Interdits par cet acte de vigueur, les gardes nationaux ne bougeaient pas. Mousseron rentra au bruit.

« Une rébellion ! s'écria-t-il, qu'on attache le prisonnier ! »

Il n'y avait pas de cordes, on se servit de bandoulières de fusil pour lier les poignets de M. d'Assilly aux bras de son fauteuil. Le vieux gentilhomme laissa faire sans résistance.

« Maintenant; reprit Mousseron, que tout le monde sorte ! deux hommes seulement vont demeurer ici en faction. »

Un ferblantier de Craon, appelé Goubard, et son maître-ouvrier, Gascogne, s'offrirent à prendre cette corvée.

« Très-bien, dit Mousseron, tenez la porte et les fenêtres fermées et ne laissez entrer personne. »

(La suite au prochain numéro.)

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* que M. Chenée, receveur des postes à Saumur, vient d'être appelé aux mêmes fonctions au Mans.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867 A PARIS.

MM. les propriétaires, industriels et commerçants de l'arrondissement de Saumur qui désirent exposer leurs produits, sont invités à adresser leurs demandes d'admission, d'ici le 29 de ce mois, à M. Lambert-Lesage, président de la chambre consultative des arts et manufactures et secrétaire du comité départemental; passé ce délai, les demandes d'admission seront considérées comme non-avenues.

S'adresser pour les renseignements :

A Saumur, chez M. Courtiller, vice-président du comité départemental;

M. Lambert-Lesage, président de la chambre consultative;

M. Léon Besson, président du tribunal de commerce;

M. Léon Mayaud, membre du conseil gén.;  
A St-Florent, à M. Duvaud-Girard fils, membre de la chambre consultative.

On n'a pas oublié qu'à la suite de la dernière enquête sur l'exploitation des chemins de fer, le ministre des travaux publics avait adressé aux directeurs des compagnies une circulaire par laquelle il les invitait à étudier sur leurs réseaux respectifs les différentes réformes et améliorations proposées par la commission d'enquête.

Toutes les compagnies ont répondu successivement à l'invitation du ministre, et les rapports adressés par leurs directeurs à l'administration ont été discutés contradictoirement avec celui de la commission. Les compagnies admettent la possibilité de l'unité d'un certain nombre de mesures ayant pour but d'augmenter la sécurité des voyageurs et l'économie des transports; mais elles protestent contre tout remaniement dans le cahier des charges qui aurait pour but un abaissement du maximum des tarifs, maximum au-dessous duquel elles abaissent presque toujours volontairement leurs prix. Elles demandent enfin, autant dans l'intérêt du commerce et de l'industrie que dans leur propre intérêt, le maintien des tarifs différentiels.

On assure que tous les éléments d'appréciation sur l'importante question de la réforme des chemins de fer étant aujourd'hui réunis, les mesures législatives qui doivent consacrer les diverses améliorations à réaliser dans l'exploitation de nos lignes ferrées seront discutées dans le courant de la prochaine session.

On sait que des études ont été ordonnées, dit l'*Union bretonne*, pour l'établissement d'un chemin de fer départemental de Saint-Nazaire au Croisic.

Nous croyons savoir qu'on s'occupe activement de former une commission qui serait appelée à préparer l'établissement d'une autre voie ferrée de Nantes à Paimbœuf, avec embranchements sur Machecoul et Challans, sur Bourgneuf et Bouin, sur Pornic et la Bernerie.

Nous suivrons avec intérêt ce travail, qui tend à donner une satisfaction légitime à une contrée jusqu'à présent dépourvue de toutes voies de communication rapide.

En raison de l'importance que les services administratifs ont acquise dans la place de Saint-Nazaire, par suite du séjour du corps expéditionnaire au Mexique, le ministre a décidé, sous la date du 12 octobre courant, que la deuxième sous-intendance de Nantes, à laquelle se rattache aujourd'hui le service de Saint-Nazaire, sera transférée, avec son personnel administratif, dans cette dernière place.

(Moniteur de l'Armée.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Londres, 23 octobre. — Le *Daily Telegraph* dit que, malgré le désir de lord Pal-

merston d'être enterré à Ransy, sa famille a consenti qu'il fût inhumé à l'abbaye de Westminster.

Le corps de l'illustre défunt sera transporté aujourd'hui à Londres.

Les funérailles auront lieu mercredi ou jeudi.

Florence, 23 octobre. — On a reçu les renseignements suivants sur les résultats des élections.

Dans la plupart des collèges, il y a ballottage entre les candidats de diverses nuances.

Les votants ont été nombreux et tout s'est passé dans un ordre admirable.

Victor-Emmanuel a reçu le 22 à Florence le ministre du nouvel empire du Mexique.

Milan, 23 octobre. — Le prince et la princesse Napoléon sont arrivés hier ici incognito. Leurs Altesses ont assisté à la représentation donnée au théâtre.

Le roi et la reine de Portugal sont attendus à Turin, le 26.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## Sommaire de l'ILLUSTRATION du 21 octobre.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Inondation à Fort-de-France (Martinique), correspondance. — Ouragan à la Guadeloupe, correspondance. — Souvenirs de Chasse dans le duché de Bade, par M. L. Viardot. — La Chair humaine à la sauce tomate. — Inauguration de la Synagogue israélite, à Alger. — Revue littéraire : M. Amédée Thierry. — Chronique musicale. Le Retour des Vaches des hauts sommets des Alpes dauphinoises. — Ba-Ta-Clan, palais chinois, café-concert. — Causerie dramatique. — Publications nouvelles. — Errata.

Gravures : Arrivée du Roi et de la Reine de Portugal à la villa Eugénie, à Biarritz. — Henri Temple, vicomte Palmerston, premier lord de la Trésorerie. — Inondation à Fort-de-France : détachement de marine se rendant au Pont de Chaînes. — Ouragan à la Guadeloupe : Ravages produits par le coup de vent, à Marie-Galante (7 gravures). — Inauguration d'une Synagogue israélite, à Alger. — La descente des vaches des Alpes dauphinoises. — Ba-Ta-Clan, palais chinois, café-concert, à Paris : Vue intérieure du concert; façade et entrée principale du concert. — Échecs. — Rébus.

Les gastrites, gastralgies, toux, consommation, dépérissement, constipations, diarrhée, maladies des nerfs, du foie, des bronches, poumons, intestins et de la vessie, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par la délicieuse *Revalésière* Du Barry de Londres.

Cure N° 64,825 : de son excellence M. le comte de Mensdorff-Pouilly, premier ministre de l'Autriche. — 8 octobre 1864. M. Du Barry. — J'ai été commandé par son excellence M. le comte de Mensdorff-Pouilly de vous exprimer sa plus haute reconnaissance pour votre excellente *Revalésière* dont il s'est servi pendant deux mois avec le plus grand succès possible, — beaucoup de remèdes qu'il avait employés auparavant n'ayant eu aucun effet salutaire sur sa santé. J'ai été également commandé par Son Excellence de vous prier de donner autant de publicité à cette lettre que vous jugerez convenable. J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur. Le prince YSENSTEIN, aide-de-camp. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — Se vend à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (361)

## BULLETIN FINANCIER.

Le cours de 68 fr. est en discussion sur la rente 5 0/0. Plusieurs fois il a été atteint, mais il a attiré

» Qui es-tu ? répéta Mousseron.

» Puisque tu ne veux pas répondre, je dois croire que tu es le ci-devant d'Assilly. C'est toi qui as fait attaquer les citoyens de Craon; c'est toi qui les as volés; c'est toi qui as fait insulter la garde nationale de Craon, je t'arrête, au nom de la loi ! »

Mousseron connaissait parfaitement M. d'Assilly. Sa feinte méconnaissance et son flux d'accusations trahissaient un embarras secret : il éprouvait quelque trouble en usant de son étrange pouvoir contre un homme qu'il n'avait pu s'empêcher de respecter jusque-là.

M. d'Assilly ne sourcilla pas.

Plus grossiers encore que leur chef, quelques-uns des hommes entrés à sa suite firent le tour de la chambre, déplacèrent les meubles sous prétexte de chercher des armes, s'emparèrent d'une paire de pistolets placés sur la cheminée, et décrochèrent deux ou trois cravaches à poignée d'argent. Personne ne les arrêta, Mousseron était sorti. Mais l'un d'eux, ayant porté la main sur une miniature richement encadrée et représentant une jeune femme en costume de cour, M. d'Assilly bondit de son siège, saisit la pincette et asséna sur les épaules du misérable un coup qui le fit rouler à terre; lui arra-

chaque fois des réalisations qui ont ramené la rente à 67-80. Lorsque ces réalisations seront épuisées, le cours de 68 fr. sera facilement conquis, et c'est là le point important, car le découvert, mis alors dans la nécessité de racheter, se chargera de donner une impulsion décisive au mouvement ascensionnel.

Le Crédit mobilier est suspendu entre 850 et 860; la spéculation demeure très-indécise à l'égard de cette valeur, dont le mouvement n'est point solidaire de celui de la rente. La tendance est plutôt à la hausse, et l'on ne paraît point douter que la liquidation ne se fasse au-dessus des prix actuels. Cependant la spéculation hésite à acheter au-dessous de 860, et semble attendre une réaction qu'elle considère comme inévitable.

Le marché des chemins de fer n'a pas beaucoup

de signification en ce moment, du moins en ce qui concerne les chemins français. Toutes les lignes de notre réseau sont très-fermes, et demeurent à peu près stationnaires. Le Lyon, qui était tombé un instant à 845, s'est relevé à 860. Le Nord se négocie activement aux environs de 1,090. L'Orléans, tombé à 805 après le coupon, a repris à 817-30.

Les chemins étrangers sont plus agités, et parmi ceux-ci les Lombards et les Saragosses. Les Lombards, après avoir fléchi à 450, ont remonté à 450, sur l'annonce d'un coupon de 20 fr. à distribuer prochainement. Le Saragossa a touché 253, et a repris à 270; mais cette reprise paraît due uniquement aux rachats du découvert, et en présence des recettes constamment mauvaises de cette ligne, la hausse est difficile à espérer. — J. Paradis.

### Marché de Saumur du 21 Octobre.

Froment (l'hectol.)	15 19	Paille de ratelier	57 60
2 <sup>e</sup> qualité, —	14 60	(hors barrière),	42 90
Seigle . . . . .	9 —	Paille de litière, id.	62 40
Orge . . . . .	10 50	Foin . . . . .	60 45
Avoine anc. (entrée)	9 70	Graine de trèfle . . .	100 —
Fèves . . . . .	12 75	— de luzerne . . . . .	85 —
Pois blancs . . . . .	23 —	— de colza . . . . .	27 —
— rouges . . . . .	21 —	— de lin . . . . .	—
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	58 —	(l'hectolitre) . . . . .	—
— de chenevis . . . . .	52 —	— cassées (50 k.) . . . . .	—
— de lin . . . . .	48 —		

### COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1864 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité » à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »

Ordin., envir. de Saumur . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	55 à »
Id.	1864, 2 <sup>e</sup>	Id. 50 à »
Saint-Léger et environs . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	45 à »
Id.	1864, 2 <sup>e</sup>	Id. 40 à »
Le Puy-N.-D. et environs . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	40 à »
Id.	1864, 2 <sup>e</sup>	Id. 36 à »
La Vienne, 1864 . . . . .		32 à 35

### ROUGES (3).

Souzay et environs 1864 . . . . .		80 à 100
Champigny, 1864 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	200 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	130 à »
Varrains, 1864 . . . . .		65 à 80
Bourgeuil, 1864 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	90 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à »
Restigny 1864 . . . . .		70 à 85
Chinon, 1864 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	60 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	55 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE MITHOIR.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 20 octobre courant, déclare le sieur François Mithoir, marinier, demeurant à Trèves-Cunault, en état de faillite ouverte, nomme M. Coutard commissaire, et M. Cormery, licencié en droit, demeurant à Saumur, syndic provisoire de cette faillite.

Le greffier du Tribunal, (481) Th. BUSSON.

### Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE MIAU-MIZANDEAU.

Les créanciers de la faillite Miau-Mizandeu, négociant à Vihiers, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le mardi 7 novembre prochain, à midi.

Les créanciers devront se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs dûment enregistrés. Les bordereaux de créances devront être faits sur timbre.

Le greffier du Tribunal, (482) Th. BUSSON.

### Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE DEVEY.

Un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 20 octobre courant, fixe au 1<sup>er</sup> juin dernier l'ouverture de la faillite du sieur Jean Devy, marchand de blés, demeurant à La Salle, près Vihiers.

Le greffier du Tribunal, (483) Th. BUSSON.

### Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE FERRECHAUX.

Un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 21 octobre courant, déclare le sieur Ferrechaux, aubergiste, demeurant à Vihiers, en état de faillite ouverte; nomme M. Gustave de Fos juge-commissaire et M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic de cette faillite.

Le greffier du Tribunal, (484) Th. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> DUMAIN, notaire à Bouillé-Lorets, près Thouars (Deux-Sèvres).

#### A VENDRE

#### LA BELLE MÉTAIRIE DE CRESLE

Située commune d'Argenton-l'Église, près Thouars, sur le bord de la rivière l'Argenton, convenant parfaitement à la spéculation, et consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés; le tout en un seul tenant, contenant 71 hectares 28 ares.

S'adresser, pour visiter cette ferme, à la veuve MICHONNEAU, qui l'exploite, et, pour traiter, audit M<sup>e</sup> DUMAIN, notaire.

De grandes facilités seront accordées pour les paiements. (469)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

#### A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1866,

#### LA MAISON DE BEAUSÉJOUR

Située au bourg de St-Florent,

Avec jardin et caves pouvant contenir 1,200 barriques de vin.

S'adresser à M. DE LAFRÈGEOLIERE, à Saint-Florent, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (459)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue des Payens, occupée par M. Revelière, avec VASTE JARDIN.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

#### A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

#### UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 8. S'adresser à M. BINSSE, huissier, qui occupe ladite maison. (442)

POUR 5 FRANCS ON DONNE une boîte de papier à lettres, premier choix, **timbré en couleur**, et un cent d'enveloppes,

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

### A VENDRE

DEUX BONS CHEVAUX ET DEUX CHARRETTES.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

UNE MAISON,

Située rue du Temple, n<sup>o</sup> 17, occupée par M. Du Baut, comprenant : Au rez-de-chaussée, salon, salle à manger, office, cuisine; Au 1<sup>er</sup> étage, 2 chambres à coucher avec cabinets; Au 2<sup>e</sup>, 2 autres chambres; grenier sur le tout.

Servitudes, cour et cave.

S'adresser à M<sup>me</sup> MORISSEAU, Grande-Rue, N<sup>o</sup> 19. (480)

### A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n<sup>o</sup> 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1<sup>er</sup> étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n<sup>o</sup> 8.

### DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; *pliage et mise sous bande des prospectus.* — A PRIX MODÉRÉS.

### NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

## DICTIONNAIRE

DE LA

# CONVERSATION

## ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

### SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8<sup>o</sup>, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

# Vient de paraître : HISTOIRES DU VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur : Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

# LA VILLE DE SAUMUR, Son Budget, SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D<sup>r</sup> BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 21 OCTOBRE.			BOURSE DU 23 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862 . . . . .	68 05	» 20	» »	67 90	» »	» 15
4 1/2 pour cent 1852 . . . . .	96 20	» »	» »	96 15	» »	» 05
Obligations du Trésor . . . . .	460	» »	» »	460	» »	» »
Banque de France . . . . .	3700	» 20	» »	3700	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.) . . . . .	1325	» 10	» »	1325	» »	» »
Crédit Foncier colonial . . . . .	610	» »	» »	610	» »	» »
Crédit Agricole . . . . .	635	» »	» »	640	» 5	» »
Crédit industriel . . . . .	711 25	» »	» »	710	» »	» 1 25
Crédit Mobilier . . . . .	885	» 8 75	» »	885	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris . . . . .	997 50	» 2 50	» »	998 75	» 1 25	» »
Orléans (estampillé) . . . . .	817 50	» 1 25	» »	820	» 2 50	» »
Orléans, nouveau . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes) . . . . .	1092 50	» 2 50	» »	1092 50	» »	» »
Est . . . . .	533 75	» 1 25	» »	533 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	857 50	» »	» 5	878 75	» 21 25	» »
Lyon nouveau . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi . . . . .	561 25	» »	» 1 25	565	» 3 75	» »
Ouest . . . . .	532 50	» 3 75	» »	528 25	» »	» 3 75
C <sup>o</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1695	» 2 50	» »	1697 50	» 2 50	» »
Canal de Suez . . . . .	425	» »	» »	428 75	» 3 75	» »
Transatlantiques . . . . .	542 50	» 7 50	» »	540	» »	» 2 50
Emprunt italien 5 0/0 . . . . .	65 40	» 10	» »	65 40	» »	» »
Autrichiens . . . . .	401 25	» 1 25	» »	401 25	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards . . . . .	435	» »	» »	431 25	» »	» 3 75
Victor-Emmanuel . . . . .	230	» 5	» »	232 50	» 2 50	» »
Romains . . . . .	185	» »	» 5	185	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol . . . . .	503 75	» »	» 3 75	507 50	» 3 75	» »
Saragosse . . . . .	267 50	» »	» 50	265	» »	» 2 50
Séville-Xérès-Séville . . . . .	53	» 2	» »	52 50	» »	» 50
Nord-Espagne . . . . .	215	» »	» 5	200	» »	» 15
Compagnie immobilière . . . . .	548 75	» 2 50	» »	550	» 1 25	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord . . . . .	310	» 25	» »	309 75	» »	» 25
Orléans . . . . .	303 75	» »	» »	304	» »	» 25
Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	302	» »	» 25	302	» »	» »
Ouest . . . . .	300 75	» 50	» »	300	» »	» 75
Midi . . . . .	300 25	» »	» »	300 25	» »	» »
Est . . . . .	303 25	» »	» 25	303	» »	» 25

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le